



## COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COPIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio »  
du 10 décembre 2009 à Saint-Nazaire-de-Pézan

Objet : Bilan de la première année de mise en œuvre du DOCOB – Perspectives 2010

Document annexé - Rapport d'activités Mise en œuvre du DOCOB « 2009 » des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » SIC FR 9101408 – ZPS FR9112017

### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée - Excusée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Non représentée
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée - Excusée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger, Adjoint au Maire et délégué titulaire SMGEO
Commune de la Grande-Motte	Représentée par Mme JENIN-VIGNAUD Joëlle, déléguée titulaire SMGEO
Commune de Lansargues	Représentée par M. IVORRAD Michel Adjoint au Maire
Commune de Lunel	Représentée par M. PITAVAL Richard, délégué titulaire SMGEO
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Non représentée - Excusée
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Adjoint au Maire
Commune de Mudaison	Non représentée
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. PISTILLI Robert, Maire
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démoüstication du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. AUGUSTE René
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée, excusée
SIVOM de l'étang de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux (Siel)	Non représenté
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté -- Excusé

### Collège des usagers

ASA de Marsillargues	Représentée par M. FRANCK Joseph
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Représentée par M. ANDREO Rogé, Président
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Représentée par CHALOT René
Association Méridionalis	Représentée par M. GITEMET Pierre, LPO Hérault
Association " Grande-Motte Environnement "	Représentée par Mme PEBRET Marie-Thérèse, Présidente
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté - Excusé
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par M. LEYDIER Jean-Luc
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Représenté par M. LOLIO Gilles
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Non représenté
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Représentée par M. TERNAT Raymond
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Représentée par M. CANITROT Henri, Président
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage (SUAMME)	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Représenté par M. FABRE François-Xavier

### Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée - Excusée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault	Représentée par M. BROCHIERO Fabien, Chef de l'unité forêt-nature
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée – Excusée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Représentée par M. ROMIEU Gilbert
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée - Excusée
Direction régionale de l'équipement du Languedoc-Roussillon	Non représentée
IFREMER	Non représenté
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Non représentée - Excusée

### Experts

CRAMM Patrice	Excusé
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Excusé

### Autres participants

AUDOUIT Christelle  
BRUNEL Jean-Marie  
CASES Ludovic  
CHABALLIER Claude  
CHASSING Philippe  
FUSTER Jonathan  
GENIBREL Wilfrid  
GILLIOZ Lucie

HOULES Françoise  
HUY Delphine  
JOST Alexis  
LE POMMELET Eve  
LHUILLIER Corentin  
LOBRIAUT Eve  
MARTIN Eric  
PAUGAM Alain  
RASCOL Patrice  
ROUX Jean-Michel  
TARAUD Joël  
VAZZOLER Nathalie  
VERNISSE Laurence

Laboratoire ART-Dev (Université Paul Valéry)  
Hérault du Jour  
SMGEO  
Manadier – Lunel-Viel  
Gestionnaire Marais de la Fossette (Mauguio)  
Communauté de communes Pays de l'Or  
Société de chasse de Marsillargues  
Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-  
Roussillon  
Melgueil Environnement  
DDAF de l'Hérault  
SMGEO, stagiaire  
Chargée de mission Natura 2000, SMGEO  
Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Midi Libre  
SIATEO  
Cepralmar, Directeur  
Société de chasse de Marsillargues  
Adjoint au Maire, Saint-Nazaire-de-Pézan  
Mairie de Lansargues  
SMGEO  
DDAF de l'Hérault

### Personnes excusées

CAPO Rémi  
DE SOUSA Luis et SOUHEIL Hassan  
MAJUREL Rodolphe  
MICOLA Sylvain

Mairie St-Nazaire-de-Pézan  
ATEN  
Département de l'Hérault  
Advah

## Discours introductifs et ordre du jour

M. PISTILLI, Maire de la Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan, prononce un mot de bienvenue, remerciant les participants de leur venue sur sa Commune et leur souhaitant une séance de travail productive.

M. BARRAL, Président du Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO) rappelle que le Document d'Objectifs (DOCOB) « Etang de Mauguio » a été validé à l'unanimité le 18 décembre 2008 et approuvé par arrêté préfectoral du 4 février 2009.

Le Collège des collectivités a été réuni le 15 janvier 2009 pour désigner :

- la Collectivité chargée d'animer et suivre sa mise en œuvre : le SMGEO
- le Président du COPIL : M. René CHALOT, conseiller municipal à Lansargues

Pour assurer la mission de suivi-animation du DOCOB pour l'année 2009, le SMGEO a sollicité en début d'année les cofinancements correspondants de l'Etat et de l'Union européenne.

La concertation réalisée dans la phase élaboration DOCOB a été exemplaire et nous a valu en 2009 nombre de sollicitations :

- présentation du Document d'objectifs à la Commission départementale de la nature des sites et des paysages de l'Hérault ;

- participation au FORUM départemental des associations axé sur la concertation et le partenariat entre collectivités et associations (SMGEO et Fédération régionale des Chasseurs) ;

et dont la notoriété dépasse désormais le cadre national :

- intervention au Congrès européen sur les lagunes côtières ;
- sollicitation du réseau EUROSITE dans le cadre d'une sélection à l'échelle européenne des meilleures expériences en matière de gestion de conflits en sites Natura 2000.

Il a par ailleurs monté et déposé un programme agro-environnemental permettant la signature de contrats agricoles : à ce jour 4 exploitants se sont engagés dans des mesures agro-environnementales : le montant global des aides accordées dans ce cadre s'élève pour les 5 ans à venir à près de 90 000 €.

Il a également œuvré à la mise en place de contrats Natura 2000 non agricoles.

Enfin, il s'est porté partenaire du projet LIFE LAG'Nature (2009-2013) retenu par l'Europe, lequel finance un certain nombre d'actions du DOCOB « Etang de Mauquo ».

M. BARRAL poursuit en faisant un point sur l'actualité du SMGEO. Suite au contrat de baie (2003-2007) animé par le SMGEO, les principaux partenaires institutionnels se sont prononcés favorablement à un second projet de territoire sous la condition qu'une structure de bassin voie le jour afin de mener les actions qui s'imposent à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or.

Chose faite, avec l'émergence imminente du SYMBO, issu d'une évolution statutaire du SMGEO, qui a fait l'objet de plusieurs concertations organisées avec les élus locaux, les services de l'Etat et l'Agence de l'eau. Les nouveaux statuts ont été présentés à plusieurs occasions aux collectivités concernées, discutés avec elles et adaptés selon leurs vœux.

Seront membres du SYMBO, le Département de l'Hérault, l'Agglomération de Montpellier, la Communauté de communes Pic-Saint-Loup, la Communauté de communes Pays de l'Or, la Communauté de communes Pays de Lunel.

Par cette évolution statutaire, il s'agit de répondre aux grands enjeux de la gestion concertée de la ressource en eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Le Syndicat étend ainsi son périmètre d'actions au territoire des 31 communes présentes sur le bassin versant de l'étang de l'Or et aura particulièrement à charge d'assurer l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation :

- de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant ;
- de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'étang de l'Or et de ses zones humides, et notamment de la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

En outre, il poursuivra les missions du SMGEO dans le domaine de la gestion des ouvrages du Département, de la sensibilisation du public, etc.

Précisions faites sur cette importante évolution du Syndicat qui ouvre des perspectives nouvelles pour le territoire de l'étang de l'Or, M. BARRAL cède la parole à M. CHALOT, Président du COPIL Natura 2000.

M. CHALOT remercie la Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan pour son accueil, ainsi que les personnes présentes. Souhaitant entrer rapidement dans le vif du sujet, il rappelle l'ordre du jour :

- Bilan de la première année de mise en œuvre du DOCOB ;
- Etat d'avancement du programme européen LIFE LAG'Nature ;
- Perspectives – Animation DOCOB 2010

## Bilan de la première année d'animation du DOCOB

Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au SMGEO, expose le bilan de la première année d'animation du DOCOB, diaporama à l'appui.

L'animation du DOCOB est financée par les Services de l'Etat et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail. Celui-ci s'est décliné sur l'année 2009 sur cinq principales missions :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (46 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (21 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (28 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (1 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (5 % temps d'animation)

Sur 2009, l'animation du DOCOB a contribué plus particulièrement à la mise en œuvre de 4 actions inscrites au DOCOB :

- ANI01-Mettre en cohérence les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à la protection des risques \*\*\*
- ANI02-Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi \*\*\*
- ANI04-Développer un système d'information intégrateur des données écologiques relatives au site Natura 2000 \*\*
- COM02-Informer et sensibiliser les propriétaires, les usagers du site et le grand public \*\*\*

Le détail des réalisations et résultats est présenté dans le rapport d'activités annexé au présent compte-rendu de réunion. **Seuls sont repris dans le compte-rendu les sujets ayant fait l'objet de questions ou discussions particulières.**

### 1/. Consultation des Communes et collectivités relative à la modification du périmètre Natura 2000

Elle s'est déroulée de juin à août 2009.

Invité à exposer les résultats de la consultation, M. BROCHIERO, DDAF de l'Hérault, précise que très peu de Communes et EPCI ont répondu. Seuls 5 d'entre eux ont émis un avis, favorable dans tous les cas.

Les propositions de modification du périmètre sont en cours de transmission au Ministère de l'Environnement. Le Muséum national d'histoires naturelles examinera et validera par la suite les documents qui seront ensuite transmis à l'Union européenne. L'arrêté ministériel de désignation de la Zone de Protection Spéciale (directive « Oiseaux ») modifiée sera pris par le Ministère de l'Environnement en parallèle de la transmission à la Commission européenne. L'arrêté relatif à la désignation de la Zone Spéciale de Conservation (directive « Habitats ») et à la modification du périmètre sera pris une fois la modification du Site d'Importance Communautaire inscrite par la Commission Européenne sur la liste biogéographique de la région méditerranéenne. La procédure peut prendre de 1 an (directive « Oiseaux ») à 3 ans (directive « Habitats»). Cette démarche administrative a une incidence sur la signature de la Charte Natura 2000, qui ne peut se faire actuellement qu'au titre de la Directive « Oiseaux » (périmètre ZPS).

### 2/. Crédits et financement des contrats Natura 2000

Mme LE POMMELET expose les premiers freins à la contractualisation qui ont pu être observés. Parmi eux se pose la question de l'avancement des fonds pour la mise en œuvre de travaux dans le cadre de contrats Natura 2000, par les bénéficiaires potentiels, propriétaire privé, petites Communes...

Elle interroge les Services de l'Etat sur les délais de paiement, une fois les factures acquittées transmises aux services instructeurs des contrats.

M. BROCHIERO fait le point sur les crédits généraux accordés au dispositif Natura 2000 et les délais de paiement. L'attribution des enveloppes financières a été transmise assez tardivement cette année, et de ce fait les délais d'engagement des crédits ont été rallongés. La délégation des crédits est basée sur la consommation qui en est faite l'année précédente ; il est donc important de faire remonter aux services de l'Etat le plus tôt possible les besoins prévisionnels, afin d'ajuster au mieux la demande de crédits qui pourra en être faite.

En ce qui concerne la prise en charge des frais des opérations de contrat Natura 2000, il convient de faire la demande de paiement au fur et à mesure de leur réalisation. Le délai de paiement est généralement de 1 à 3 mois.

M. ROUX, Mairie de Saint-Nazaire-de-Pézan souhaite savoir si ce délai peut s'étendre au-delà de 6 mois, interrogation à laquelle M. BROCHIERO répond par la négative.

M. MONTIEL, Mairie de Candillargues, s'interroge si, une fois le dossier de contrat Natura 2000 déposé aux services instructeurs et les opérations réputées éligibles, un courrier assure le bénéficiaire des subventions accordées.

Mme VERNISSE, DDAF de l'Hérault, affirme qu'après dépôt du dossier complet du dossier de contrat Natura 2000, le bénéficiaire reçoit un arrêté d'attribution de subvention, précisant les modalités de demande de paiement.

M. CHALOT demande s'il n'est pas possible dans cet arrêté d'attribution de faire figurer les délais de paiement de subventions.

M. BROCHIERO précise que le paiement est du ressort de l'organisme payeur, l'Agence de Services et de Paiement (ASP, ancien CNASEA), et non des services instructeurs des contrats Natura 2000 qui feront néanmoins leur possible pour que le paiement se fasse le plus rapidement possible.

M. GANIBENC, Mairie de Mauguio et représentant des chasseurs, souhaite avoir des précisions sur la définition de l'enveloppe financière globale accordée aux contrats Natura 2000.

M. BROCHIERO explique que tous les animateurs des DOCOB Natura 2000 sont sollicités régulièrement au cours de l'année pour faire remonter aux services instructeurs les besoins en matière de contrats Natura 2000, l'estimation devant être la plus précise possible.

M. CHALOT souligne l'importance de communiquer au SMGEO une idée des coûts des opérations envisagées lorsqu'un projet de contrat Natura 2000 lui est soumis, afin de procéder au mieux à cette estimation.

Mme LE POMMELET ajoute qu'une telle estimation a été faite sur les 3 ans à venir, comme les Services de l'Etat lui avaient demandé. Il est relativement aisé de définir un budget global, à partir des projets chiffrés des bénéficiaires potentiels, par contre, il est plus difficile de savoir quand les contrats vont être signés et par conséquent de programmer dans le temps la consommation de ces crédits.

M. TARAUD, Commune de Lansargues, fait remarquer que les budgets de l'Etat ont déjà été votés et qu'ils ne sont pas extensibles.

M. BROCHIERO assure qu'il existe tout de même une certaine souplesse : en 2007-2008, l'enveloppe octroyée avait été sous-consommée, des reports sont possibles sur les années suivantes.

M. PAUGAM, Cépralmar, demande si cette souplesse vaut aussi dans le sens inverse quand l'enveloppe a été sous-estimée.

M. BROCHIERO répond par l'affirmative.

M. PAUGAM souhaite se faire confirmer qu'il existe donc une certaine souplesse de l'arrêté attributif si les budgets ont été sous-estimés.

Mme LE POMMELET intervient par la négative. Il est important de distinguer:

- d'une part les enveloppes globales octroyées pour les contrats Natura 2000, demandées par les Services instructeurs à partir d'une estimation des besoins locaux ;
- d'autre part, la demande de subvention faite dans le cadre d'un contrat Natura 2000, laquelle doit être basée sur des devis, et pour laquelle il peut être prétendu à un remboursement uniquement sur factures et dans la limite du montant global demandé initialement.

Mme VERNISSE ajoute qu'il est essentiel que le bénéficiaire du contrat communique aux services instructeurs les éventuels problèmes (trésorerie, report de programmation de travaux), la possibilité d'établir un avenant au contrat pouvant être étudiée.

### **3/. Accès à certaines données agricoles (surfaces déclarées au titre de la politique Agricole Commune - PAC)**

Au sujet des démarches à effectuer pour la mise en œuvre de la contractualisation, Mme LE POMMELET souligne les difficultés rencontrées, notamment celle de disposer d'un certain nombre de données de nature agricole nécessaires au montage des dossiers des contrats. Elle vise en particulier la localisation des surfaces déclarées au titre de la PAC, laquelle peut conditionner l'éligibilité d'une mesure dans le cadre d'un contrat (pas de superposition d'aides européennes sur les mêmes surfaces).

M. LEYDIER, représentant la Chambre d'agriculture de l'Hérault, souhaite savoir pourquoi ces données ne sont pas accessibles et qui les détient.

M. BROCHIERO admet que c'est un problème mais qui est actuellement à l'étude. La DDAF de l'Hérault n'est pas propriétaire de ces données et ne peut donc les diffuser. Des négociations sont en cours afin d'élaborer des conventions de mise à disposition des données.

M. LEYDIER demande si un courrier de la Chambre d'agriculture dans ce sens pourrait faciliter cette démarche.

M. BROCHIERO répond qu'effectivement tout courrier permettant d'appuyer cette démarche est le bienvenu.

### **Point sur l'état d'avancement des actions du Programme LIFE LAG'Nature portées par le SMGEO**

Mme LE POMMELET rappelle que l'objectif du programme LIFE LAG'Nature (2009-2013), coordonné par le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, est la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des sites Natura 2000 lagunaires, péri-lagunaires et dunaires. Les bénéficiaires sont 6 opérateurs Natura 2000 œuvrant sur les lagunes côtières du Languedoc-Roussillon. Ce programme contribue à la mise en œuvre de plusieurs actions inscrites au DOCOB et en particulier :

- HAB06 - Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces animales envahissantes (Tortue de Floride)
- ETU03 - Réaliser un suivi poussé des dispositifs tampon mise en place en aval des stations d'épuration de Mauguio
- ACT06 / ACT07 - Mener une étude poussée de la fréquentation du site et de ses impacts, élaborer un plan de gestion concerté et le mettre en œuvre

L'état d'avancement de ces trois actions est présenté.

#### **1/. Lutte contre la tortue de Floride (présenté par Ludovic CASES – SMGEO)**

L'objectif de l'action est de limiter et de contrôler les populations de Tortue de Floride et autres tortues exotiques présentes sur le site voire de les éradiquer afin de favoriser la Cistude d'Europe présente naturellement sur le

site. La récolte récente par le CENLR d'indices démontrant la reproduction de la Tortue de Floride in situ souligne le caractère urgent de l'intervention.

En 2009, une phase préalable d'expérimentation des techniques de capture et de lutte contre la tortue de Floride et les autres tortues exotiques a été conduite pour évaluer leur efficacité et leur compatibilité avec le contexte local. Elle a été menée par le SMGEO, en partenariat avec le CEN-LR. 5 types de pièges sur 5 sites, durant 5 semaines de capture (roulement hebdomadaire), ont été testés.

La campagne de piégeage 2009 a permis de capturer 12 tortues de Floride : 10 captures par nasses ; 2 captures par verveux ; 0 capture par les autres pièges. Ces résultats montrent que les nasses sont de loin les plus efficaces (plus légères, peu encombrantes, prix raisonnable, mais plus attractives pour le vol). Les pièges à insolation et les cages sont à revoir dans leur conception et/ou fabrication, les verveux à abandonner.

M. CASES dresse ensuite les perspectives pour la poursuite de l'action en 2010 :

- Confier la construction des pièges à des professionnels
- Augmenter la logistique (acquisition ou emprunt d'un bateau)
- Arrêt du protocole : Capture Marquage Recapture
- Contacter professionnels aux USA (méthodes de capture locales)
- Période de piégeage plus longue et plus précoce dans la saison.

## **2/. Mise en place et conduite du suivi poussé de la zone réceptrice des effluents de la station d'épuration de Mauguio (présenté par Jonathan FUSTER, Communauté de Communes Pays de l'Or)**

M. FUSTER rappelle que cette action sous maîtrise d'ouvrage du SMGEO est menée en partenariat étroit avec le SIVOM Etang de l'Or, gestionnaire de la station d'épuration (STEP) de Mauguio, et la Communauté de communes Pays de l'Or, gestionnaire de la zone humide réceptrice des eaux traitées de la STEP.

Il rappelle la nature et les objectifs du projet expérimental du SIVOM de l'étang de l'Or, à l'origine de cette action :

- Faire transiter les effluents de la nouvelle station d'épuration de Mauguio par une zone humide de 10 ha avant leur arrivée dans l'étang de l'Or.
- Objectifs:
  - Conserver la diversité des formations végétales en consolidant la roselière par un apport d'eau douce supplémentaire.
  - Utiliser la capacité épuratrice des végétaux de la zone humide pour affiner la qualité des eaux arrivant dans l'étang de l'Or

Un arrêté préfectoral a autorisé ce projet, en précisant qu'un plan de gestion de la zone humide devait être mis en place.

L'objectif de l'action LIFE est de réaliser un suivi poussé complémentaire de la zone humide pour évaluer l'impact de ce projet qui se décline comme suit :

- Elaboration concertée d'un protocole de suivi
- Réalisation d'un état zéro et d'un suivi sur une période d'un an et demi
- Bilan et partage de l'expérience avec les autres gestionnaires.

M. FUSTER expose le protocole de suivi défini en 2009 qui consiste en :

- un suivi hydraulique mensuel : mesures des niveaux d'eau (superficiel / souterrain), étude des débits entrants et sortants, observation des circulations d'eau ;
- un suivi mensuel de la qualité des eaux : mesures de paramètres courants (oxygène, salinité, ...) et analyses en laboratoire (azote, phosphore, indicateurs d'eutrophisation...) avec en option analyse ponctuelle de détection de micropolluants
- un suivi ponctuel (2 à 3 campagnes) de la qualité des sédiments (azote, phosphore...)
- un suivi ponctuel (5 campagnes sur 2 ans) des macrophytes, indicateurs d'eutrophisation
- un suivi annuel de la roselière



Les résultats des premières analyses des sédiments et de l'eau, avant rejets, sont caractéristiques des milieux étudiés. Dans les échantillons d'eau :

- l'azote est essentiellement sous forme organique (apports détritiques de la zone humide), avec des teneurs légèrement supérieures pour la zone Ouest ;
- le phosphore est principalement présent sous forme d'orthophosphates (reminéralisation importante en été par décomposition des êtres vivants) ; les teneurs semblent baisser en octobre 2009

La végétation aquatique est similaire à celle observée sur l'étang de l'Or (*Ulves*, *Ruppia sp.*, etc.)

Le suivi de la salinité de l'eau quant à lui montre une baisse de ce paramètre à partir du mois d'octobre, suite aux premiers rejets de STEP dans la zone humide. Bien que des facteurs climatiques puissent aussi entrer en jeu (présence ou absence de vent conditionnant les échanges lagune-zone humide étudiée), les effets d'apport d'eau douce se font déjà sentir dans les eaux superficielles. Cependant, il est nécessaire de suivre l'évolution de tous les paramètres étudiés sur le long terme. Le suivi est prévu jusqu'en juin 2011.

## 2/. Etude de fréquentation sur l'étang de l'Or (présenté par Christelle AUDOUIT, Laboratoire ART-Dev, Université Paul Valéry - Montpellier)

Une étude de fréquentation a été menée en 2009 sur l'étang de l'Or (partie Sud et Nord) par le laboratoire ART-Dev (Université de Montpellier 3) en partenariat avec le SMGEO. L'objectif est d'acquies une meilleure connaissance de la fréquentation et permettre une gestion plus adaptée sur ces zones d'interfaces (lagunes périurbaines). Ce travail s'inscrit dans un projet plus global dont le phasage est le suivant :

- Etude de fréquentation : Etat zéro en 2009
- Elaboration d'un plan de gestion concerté en 2010
- Réalisations préconisées dans le plan de gestion et suivi de la fréquentation en 2011

L'étude de fréquentation est basée sur des comptages (données quantitatives) et des enquêtes de perception (données qualitatives). En parallèle, le Conservatoire des Espaces Naturels mène, toujours dans le cadre du programme LIFE, des prospections de terrain pour analyser l'impact de la fréquentation.

9 secteurs ont fait l'objet de cette étude :

- 5 sur les berges nord de l'étang (Pointe du Salaison, Sentier de la Capoulière, Mas des Pauvres, Maison des marais, Tartugière)
- 4 sur le secteur du Petit et Grand Travers

25 journées d'observation ont été réalisées au total, y compris les week-ends, sur la période de mars à août 2009.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Le site dunaire du Grand-Travers est le plus visité avec plus de 200 passages par jour, essentiellement en période estivale ;
- La fréquentation moindre sur les berges nord de l'étang concerne surtout les secteurs de la Pointe du Salaison (200 passages/j), de la baie de la Capoulière et Tartugière (entre 100 et 150 passages/j) et la période printanière.
- Les deux activités récréatives dominantes sur l'ensemble du site sont la randonnée pédestre et le vélo (Pointe du Salaison et Capoulière)
- La fréquentation sur le site du Grand Travers est principalement liée aux rencontres sexuelles qui s'y déroulent, celles-ci générant un nombre important de déchets (préservatifs, mégots de cigarettes, détritiques divers...).

En réponse à certains participants souhaitant avoir plus de détails sur les comptages effectués ou disposer du rapport de l'étude, Mme AUDOUIT précise qu'une restitution précise des résultats de ce travail fera l'objet d'une réunion du groupe de travail « Habitations et Loisirs », à laquelle toute personne intéressée pourra se joindre, en début d'année 2010. Sur la base de la réflexion engagée sera ensuite élaboré un plan de gestion concerté de la fréquentation à l'échelle du site Natura 2000.

## Mise en œuvre du DOCOB – Perspectives 2010

Mme LE POMMELET conclut l'intervention sur les perspectives 2010. Il est proposé :

- de reconduire le travail d'animation sur la base du temps passé en 2009 sur les différentes missions, en donnant priorité à la mise en œuvre des processus de contractualisation (45 % temps d'animation) - 6 contrats agricoles envisagés ; Appui à l'élaboration des 2 contrats Natura 2000 en cours + 2 ou 3 autres projets à construire ;
- de développer des actions de communication, d'information autour des travaux qui seront réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 (visites de terrain...) ;
- de réaliser l'étude ETU02 inscrite au DOCOB « Inventaire géo référencé et diagnostic des petits ouvrages hydrauliques des marais des sites Natura 2000 » – celle-ci sera également l'opportunité de poursuivre la concertation relative à la gestion hydraulique des marais (action EAU01 du DOCOB)

En parallèle, se poursuivra le programme LIFE contribuant à la mise en œuvre du DOCOB, avec notamment :

- l'élaboration d'un plan de gestion concerté de la fréquentation du site ;
- la poursuite du suivi de la zone humide réceptrice des rejets de la station d'épuration de Mauguio ;
- la poursuite de l'action de lutte contre la tortue de Floride.

## Clôture de séance

M. BROCHIERO informe l'assistance sur l'évolution de l'organisation des Services de l'Etat déconcentrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

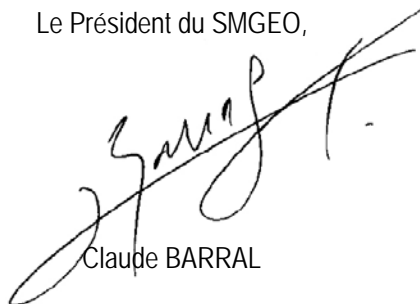
- la Direction de l'Environnement (DIREN) fusionnant avec la Direction Régionale de l'Equipeement (DRE) et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) pour devenir la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt fusionnant avec la Direction Départementale de l'Equipeement et la Direction Départementale des Affaires Maritimes (DIDAM) devenant la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM).

Les participants n'ayant pas de questions supplémentaires, M. CHALOT les remercie pour leur écoute, et plus largement pour leur mobilisation dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il souhaite que celle-ci se poursuive, et que l'année 2010 soit l'occasion de « réactiver » les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Pour les années à venir, il propose de conserver la programmation du Comité de pilotage sur la même période, en fin d'année. Celle-ci permet en effet de dresser un bilan de ce qui a été réalisé sur l'année, même si le rapport d'activités n'est pas totalement définitif (la période d'animation courant du 16 janvier au 15 janvier de l'année suivante), et de soumettre au COPIL les propositions et perspectives d'animation pour l'année suivante, avant de solliciter les subventions correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs BARRAL et CHALOT lèvent la séance.

Le Président du SMGEO,



Claude BARRAL

Le Président du COPIL Natura 2000,



René CHALOT